



Avis n° 23-124778

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur [https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:"23-124778"](https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:)

Avis de marché

Département(s) de publication : **76**
Annonce No **23-124778**
Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Mairie de Darnétal.
Correspondant : LECERF Christian, Maire, hôtel de Ville, , place du Général de Gaulle
B.P. 94 76162 Darnétaltél. : 02-32-12-31-31courriel : correspondre@aws-france.com adresse internet :
<http://www.mairie-darnetal.fr/>.
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr/>.

Objet du marché : **maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une maison d'habitation en centre social.**

Caractéristiques principales :

- * La présente consultation a pour objet la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une maison d'habitation en centre social.
- * Lieu d'exécution : 56 rue Louis-Pasteur à Darnétal (76160).
- * Il s'agit d'un marché ordinaire ne comportant pas de lots.
- * La durée globale prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de deux ans. L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat et s'achève à la fin de la durée de garantie de parfait achèvement.
- * Le début de la mission est prévu au dernier trimestre 2023 pour un démarrage des travaux au 1^{er} semestre 2024

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : le détail des missions est le suivant :

* Éléments de mission de base :

Aps - avant-Projet sommaire

apd - avant-Projet définitif

pro - études de projet

act - assistance pour la passation du contrat de travaux

visa - conformité et visa d'exécution au projet

det - direction de l'exécution des travaux

aor - assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

* Autres éléments de mission :

Pc - permis de construire

* La mission OPC sera assurée par le maître d'œuvre désigné à l'issue de la consultation.

* Le contrôleur technique est désigné et figure dans les pièces de Dce.

* Les prestations seront réglées par un prix global et forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Refus des variantes.

Cautionnement et garanties exigés : aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : * Les prestations seront financées sur les ressources propres de la Collectivité inscrites au budget et/ou subventions. Le paiement sera effectué selon les règles de la comptabilité publique (nomenclature M57).

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitants de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans le délai en vigueur, à compter de la date de réception des factures ou demandes de paiement équivalentes. Le défaut de paiement dans le délai en vigueur entraîne l'application d'intérêts moratoires. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : en cas de



groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur. un pouvoir sera à fournir par chaque cotraitant.

les tâches suivantes seront effectuées par un ou plusieurs membres du groupement dans les conditions suivantes :

Le candidat seul ou le groupement candidat devra comprendre au moins deux architectes des Monuments Historiques et un Architecte diplômé de Chaillot, un ou plusieurs ingénieurs-conseils spécialisés développant impérativement les compétences en :

- o Architecture du patrimoine,
- o Economie de la construction,
- o Ingénierie des structures,
- o BET thermiques,
- o Ingénierie des installations.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés;
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail);
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat;
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché



public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

se reporter au règlement de la consultation pour obtenir la liste exhaustive des justificatifs demandés.
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 2 octobre 2023, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2023-24.

Renseignements complémentaires : les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

Marché périodique : Non

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Marchés réservés : Non

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave-Flaubert 76000 Rouen

Tél : 0235583500 télécopieur : 0235583503 mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

web : <http://www.ta-rouen.juradm.fr>

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Voies et délais de recours :

* référé précontractuel avant la signature du contrat (CJA, art. L. 551-1 et s.),

* référé contractuel après la signature du contrat (CJA, art. L. 551-13 et s.),

* recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-Et-Garonne, n° 358994), dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées,

* recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision.

* Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.mpe76.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

* Les variantes présentées à l'initiative du soumissionnaire ne sont pas autorisées.

* Une visite sur site est préconisée mais non obligatoire. Pour effectuer une visite, il convient de prendre rendez-vous auprès du secrétariat du pôle technique au 02.32.12.31.69

* Le pouvoir adjudicateur informe les candidats qu'il peut être amené à négocier, après l'ouverture des offres, avec un seul ou plusieurs des candidats.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 7 septembre 2023.